Image not found or type unknown

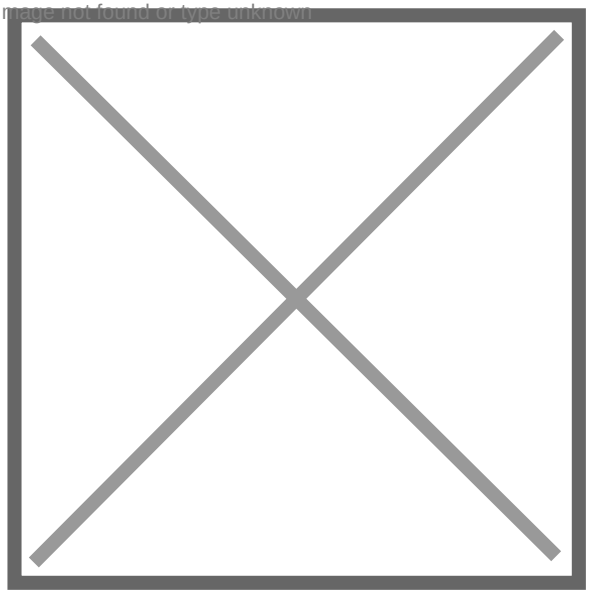

Virement interne sur banque en ligne

Par **noitu**, le **09/01/2018** à **13:10**

Bonjour,

J'ai ouvert un compte-chèque et un compte-titres sur la banque en ligne IN.- D...CT.
Au niveau de l'information pour les détenteurs de comptes, il était précisé que les virements internes de compte à compte **étaient immédiats** et que seuls les virements externes (virements inter-bancaires) demandaient un délai de 2 jours ouvrables.

Ayant un besoin, assez urgent, de disposer d'une certaine somme d'argent, j'ai décidé de vendre des titres (actions) sur mon compte-titres.
Je passe donc un ordre de vente en bourse et reçois rapidement un avis d'execution.
Cependant, le produit de cette vente d'actions ne sera crédité sur mon compte en euros, lié au compte-titres, que le lendemain. Est-ce normal ?

Ensuite, je dois procéder au virement de la somme dont j'ai besoin, de mon compte-titres vers mon compte-chèque.

Et là, une fois le virement effectué en ligne pour le jour même, il n'est pas crédité immédiatement sur mon compte-chèque.... mais est immédiatement débité du compte-espèce lié à mon compte-titres.

le lendemain, mon compte-chèque n'est toujours pas crédité et en consultant mes comptes, je lis que j'ai un **virement externe** en attente de validation.(? ?)

Un conseiller, joint par télephone, m'explique que le virement d'euros d'un compte titres vers un compte-chèque demande 2 jours ouvrables (et que les WE ne comptent pas) !
L'explication qui m'est fournie c'est que mon compte-titre est géré par une société de courtage différente de I..-D....ECT.

D'où la mention de **virement externe** (et non pas interne) dans les informations lisibles sur mon espace client.

Est-il normal que la banque en ligne délègue la gestion des comptes titres à une société extérieure, sans en prévenir les clients ?

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **09/01/2018** à **14:16**

BONJOUR (marque de politesse).

Il est courant que des activités comme la gestion de titres soient confiées à un établissement partenaire ou filiale...
Mais pour INxxxx, je l'ignorais. Êtes vous certain, car ing direct est courtier.
D'autre part il est écrit chez eux que les demandes de virement en ligne d'un compte-titres vers un compte courant ou un livret sont exécutés le jour ouvré suivant vers 19h si transmis avant 16h30 et si après 16h30, le 2ème jour ouvré suivant vers 19h.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés